

Réf : TEC/GD/PH/CS/2023 - 22298

AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION D'ESPACE PUBLIC

VU la demande en date du 06/09/2023 de l'entreprise JEAN LEFEBVRE, représentée par M.Marc LANGLADE demeurant 1 Rue de la Production - 31320 CASTANET-TOLOSAN, demande l'**AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC - ESPACES VERTS + EMPLACEMENTS PARKING PLACE DE LA TOUR EIFFEL** :

du LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 au LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 inclus

POUR L'IMPLANTATION D'UNE BASE DE VIE ET D'AIRES DE STOCKAGE POUR LE MATÉRIEL

VU Le code de la voirie routière,
VU le code général des collectivités territoriales,
VU la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,
VU le règlement général de voirie du 20/01/2000 relatif à la conservation et la surveillance des routes départementales,
VU L'arrêté du Maire portant délégation d'une partie de ses fonctions à Monsieur Guy DESBONNET,
VU l'état des lieux,

ARRETE

ARTICLE 1 – Autorisation.

L'entreprise JEAN LEFEBVRE est autorisée à utiliser l'espace public (espaces verts Place de la Tour Eiffel) énoncé dans sa demande et conformément au plan ci-joint.

A charge pour l'entreprise JEAN LEFEBVRE de se conformer aux dispositions des articles suivants :

ARTICLE 2 – Prescriptions techniques particulières.

- Faire un état des lieux avant et après travaux,
- Baliser efficacement les abords du chantier et le maintenir par le biais de panneaux temporaires à l'attention des piétons,
- Maintenir en bon état les plantations situées sur le domaine public.
- Nettoyer quotidiennement le chantier et ses abords,
- Nettoyer le chantier et ses abords en fin d'utilisation.

ARTICLE 3 – Responsabilité.

Cette autorisation est délivrée à titre personnel et ne peut être cédée.

Fait à ESCALQUENS, Le 06/09/2023.

Pour le Maire et par délégation
en référence à l'arrêté N°: 2021-195 du 19/10/2021
L'Adjoint au Maire
Guy DESBONNET

DIFFUSIONS : - Le bénéficiaire pour attribution,
- La Commune d'Escalquens pour attribution.



IMPLANTATION D'UNE BASE DE VIE + AIRES DE STOCKAGE

PLACE DE LA TOUR EIFFEL

du LUNDI 11 SEPTEMBRE 2023 au LUNDI 11 DÉCEMBRE 2023 inclus

